



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
 MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 OTTAWA - CANADA

No 51/35

PERSPECTIVES NORD-ATLANTIQUES

Allocution prononcée le 6 septembre 1951
 par le sous-secrétaire d'État adjoint aux
 Affaires extérieures, M. Jules Léger, de-
 vant le Club Richelieu, de Montréal.

...C'est ici même, à un déjeuner du Club Richelieu que le
 Premier ministre du Canada, parlant des discussions qui avaient lieu à ce
 moment-là à Washington, sur la création d'un pacte de sécurité nord-atlan-
 tique vous disait ceci :

Tous admettront, je crois, que notre situation
 géographique, nos liens historiques, notre sécurité et
 notre tradition chrétienne exigent que le Canada prenne
 place dans cette communauté des nations européennes.

M. St-Laurent vous faisait cette déclaration le 5 mars 1949.
 Un mois plus tard, le pacte de l'Atlantique-Nord était signé. En un peu plus
 de deux ans, le pacte a été signé, ratifié et a même pris goût à la vie.
 C'est un instrument international qui est né viable. Sans doute garde-t-il
 encore certaines caractéristiques de la jeunesse; il n'a pas encore percé
 toutes ses dents et ne trouve pas toujours son assiette. Mais tout compte
 fait, il se tient assez bien pour qu'on le remarque dans le monde international
 où il évolue.

Dans toute l'histoire diplomatique des temps modernes, il
 n'est pas d'alliance de peuples indépendants qui, en temps de paix, ait
 progressé aussi rapidement que le pacte de l'Atlantique-Nord; il n'en est
 pas une où les gouvernements se soient donnés avec plus d'ardeur à la tâche
 de trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes complexes
 qui les occupent et aient accepté avec plus de bonne volonté les obligations
 qui découlent du traité, obligations qui deviennent très lourdes à mesure
 que le ciel international s'obscurcit davantage.

Vous n'aurez qu'à feuilleter les pages de votre histoire
 pour vous rendre compte vous-même de cette assertion. Si le pacte de l'Atlan-
 tique-Nord a fait de tels progrès en si peu de temps, c'est qu'il devait à
 la fois répondre aux besoins les plus immédiats des peuples signataires aussi
 bien qu'à leurs aspirations profondes. Autrement, il n'eût pas été possible
 que douze États, petits et grands, européens et américains, formant la
 coalition nord-atlantique, aient consenti de tels sacrifices, aient lié
 leur destinée les uns aux autres à un point tel qu'ils ont aliéné une partie
 de leur indépendance nationale au bénéfice d'un organisme supranational.

Cet organisme est dominé par le Conseil des Ministres, chargé
 d'étudier toutes questions relatives à l'application des dispositions du
 traité. Il se compose de ministres des pays signataires, ministres des Affai-
 res étrangères ou tout autre ministre compétent. Le Conseil se réunit une
 fois l'an en session ordinaire et à tout autre moment où la majorité des
 membres le juge souhaitable.

Dans quelques jours, le Canada recevra dans la capitale
 fédérale les dirigeants des onze pays co-signataires du pacte de l'Atlantique-